



Section interrégionale SNAD CGT

Compte-rendu CAPL n° 2
des 28, 29 septembre et
13 octobre 2010
et Recours en notation
catégorie B

Cette année 2010, l'organisation de la CAP n°2 des recours en notation catégorie B a été plus que difficile, ce qui explique la parution tardive du compte-rendu de la CGT. En effet, à la décharge de l'Administration, la date initialement prévue au 23 septembre n'a pu, pour raison de grève nationale, être maintenue et il a fallu reporter au 29 septembre. Mais le nombre de dossiers à traiter étant important (31 recours), il a été nécessaire de scinder la CAP n°2 en 3 dates (28/09 après-midi pour la plénière, 29/09 toute la journée pour les C1 et C2 et 13/10 pour les CP).

La CGT a donc rappelé dans sa déclaration préliminaire que le nombre de recours important était connu à l'avance par l'Administration et que la durée initiale de la CAP ($\frac{1}{2}$ journée) semblait aberrante ! Par ailleurs, le temps de préparation octroyé était également insuffisant et la CGT a insisté pour que cela soit adapté au nombre prévu de recours. Enfin, elle a demandé à nouveau que les documents de travail parviennent plus tôt; quitte à ce que les services concernés soient renforcés au moment des CAP. Le Président, M. Delasalle, a pris acte de nos demandes.

Deux sujets particuliers ont été abordés par la CGT lors de la séance plénière du 28/09/10 après-midi, qui réunit tous les représentants élus des C2, C1 et CP : notre organisation syndicale est intervenue à nouveau sur les problèmes rencontrés par nos collègues SU de Franche-Comté qui (comme pour les catégories C la semaine précédente) ont du mal à exercer leurs mandats syndicaux et subissent les dérives d'un certain chef de poste zélé. Nous avons insisté pour qu'un retour soit fait sur ce problème qui perdure et est bien connu. Par ailleurs, nous avons également souligné une certaine entrave au droit syndical en expliquant au président que le non-remboursement récent de certains frais de déplacement ne respectait pas le règlement intérieur des CAP voté en avril 2008 par son prédécesseur. Là encore, le zèle de certains doit être contenu !

Enfin, nous avons tenu à souligner l'importance du nombre de recours (31 pour la catégorie B dans l'interrégion !) cette année et engageons le Président à réfléchir sur les causes de cette inflation. Nous avons rappelé que la CGT est opposée au système de notation (ancienne et nouvelle version) car il individualise les carrières et les rémunérations pour un travail qui reste d'équipe, que cela soit en SU ou en OP/CO. Ce système favorise surtout, selon nous, les petits arrangements entre amis et c'est pourquoi nous insistons encore cette année pour avoir des statistiques de répartition des mois d'avancement octroyés par direction régionale, voire par bureau. Refus du Président et de la parité administrative qui mettent en avant la perte d'anonymat que cela entraînerait. La séance plénière s'est poursuivie par l'adoption de PV. Le Président, M. Delasalle, a ensuite donné quelques statistiques (pas celles que nous souhaitons !) puis a annoncé que la réserve de mois à distribuer pour ces recours catégorie B était de 4 mois (3 + 1 de 2009) !!

Le 29 septembre 2010 au matin, les dossiers des C1 ont été traités :

Il y avait 8 recours composés de 6 demandes sur le cadencement et de 2 sur le cadencement et l'appréciation phraséologique ; il y avait 1 recours pour la Bourgogne, 4 pour le Centre et 3 pour la Franche-Comté. Sur les 8 recours examinés :

1 agent a obtenu 1 mois mais n'a pas vu son appréciation phraséologique modifiée.

1 agent a obtenu 1 mois.

1 agent a eu son appréciation phraséologique modifiée.

5 agents n'ont rien obtenu malgré nos efforts !

Le 29 septembre 2010 après-midi, les dossiers C2 ont été traités :

Il y avait 12 recours composés de 10 demandes sur le cadencement et de 2 sur le cadencement et l'appréciation phraséologique ; il y avait 3 recours pour la DI, 1 pour la Bourgogne, 3 pour le Centre et 5 pour la Franche-Comté. Sur les 12 recours examinés :

1 agent a obtenu 1 mois ;

1 agent a vu son appréciation phraséologique modifiée mais n'a pas obtenu d'avancement ;

10 agents n'ont rien obtenu !

C'est au cours de cette séance que M. Delasalle a consenti quelques statistiques intéressantes que nous communiquons :

	DI	DR Bourgogne	DR Centre	DR Franche-Comté
Nbre mois à donner/nbre agents à noter	11/11	63/85	61/84	76/113
3 mois	-	7	7	8
2 mois	2	6	5	6
1 mois	7	30	30	40
Cadencement moyen	x	26	28	34
Note d'alerte	-	1	-	-

On peut noter que le ratio d'avancement est plus avantageux à la DI que dans les trois autres DR. Dans les bureaux particuliers des DR et RR, n'en est-il pas de même ?!!!

Le 13 octobre 2010 après-midi, les dossiers CP ont été traités :

Il y avait 11 recours composés d' 1 demande d'octroi de la cadence moyenne, de 8 sur le cadencement, d'1 sur le cadencement et l'appréciation phraséologique et d' 1 demande sur l'appréciation phraséologique ; 6 dossiers concernaient la DR de Bourgogne, 2 la DR du Centre et 3 la DR de Franche-Comté. Sur les 11 recours examinés :

1 agent a obtenu 1 mois ;

2 agents ont vu la phraséologie modifiée ;

1 agent s'est vu refusé l'octroi de la cadence moyenne.

En conclusion, l' Administration a une nouvelle fois été mise devant ses contradictions. Elle a reconnu que l'attribution des 2 mois était trop importante par rapport au nombre de bons dossiers à qui rien n'a été accordé. Nous encourageons ces agents à faire un recours au niveau des CAP centrales.

Il est à retenir que pour la première fois, dans la DI de Dijon, le règlement intérieur des CAP imposé par l' Administration n'a pas été suivi et cela à l'encontre des prérogatives des OS.

Pour la CAP n°2 ont siégé en tant qu'élus CGT Anita BRENEY, Patricia LACAZE, Christophe BILLARD, Françoise RAYNAUD et Hervé AUGRIS en tant qu' expert.